

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 25 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14 Présents : 14 Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtifia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Gaëlle PALMADE, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN, Philippe MAES.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Isabelle COMTE

N°13/2020 – Compte administratif 2019

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le compte administratif 2019 du budget communal,

Après la sortie du Maire de la salle des délibérations,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide par un vote à main levée à l'unanimité, par 14 voix pour :

- D'approuver le compte administratif 2019 du budget communal établi comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	529 898,62 €
Recettes	604 322,45 €
Résultat 2018	257 783,38 €
RESULTAT 2019	332 207,21 €

Section d'investissement :

Dépenses	204 051,81 €
Recettes	172 221,54 €
Résultat 2018	- 43 793,92 €
RESULTAT 2019	- 75 624,19 €

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,
- Le Maire,
Guy DERBOIS